

PAIX LITURGIQUE

Notre lettre 380 publiée le 26 mars 2013

À NOTRE-DAME DE PARIS , ÇA CLOCHE TOUJOURS !

Elles ont donc sonné !

Avant de s'envoler pour Rome cette semaine, les nouvelles cloches de Notre-Dame ont donc sonné ce samedi de la Passion et rendu à la cathédrale de Paris ses sonorités d'Ancien Régime. Ce bel événement laisse malheureusement un goût amer à de nombreuses personnes intéressées aussi bien au devenir des anciennes cloches qu'à la procédure d'attribution des nouvelles. Et la raison de cette amertume tient essentiellement à l'attitude fermée manifestée avec les uns comme avec les autres par le recteur de la cathédrale, Mgr Patrick Jacquin.

En ce qui concerne les anciennes cloches, nous vous présentons cette semaine le dernier communiqué de la Sainte-Croix de Riaumont. En ce qui concerne la procédure d'attribution des nouvelles, nous publions des extraits du communiqué publié le 27 décembre 2012 par Anne Paccard, des fonderies Paccard.

Si nous nous intéressons à cette affaire c'est parce qu'elle confirme le triste penchant des autorités ecclésiastiques parisiennes à préférer le mépris au dialogue comme l'ont appris à leurs dépens les demandeurs de la forme extraordinaire du rite romain depuis 2007.

I - COMMUNIQUÉ N° 4 DE L'ASSOCIATION SAINTE-CROIX DE RIAUMONT

Longue vie aux cloches de Notre-Dame ! (1er mars 2013)

Tout est prêt au Village de Riaumont, en vertu de la proposition d'attribution officiellement faite en sa faveur le 07 juillet dernier par la DRAC, pour les recevoir avec piété et leur assurer encore une longue vie. Pendant ce temps, l'Association du 850ème anniversaire de la cathédrale, en la personne de son président, Mgr Jacquin, poursuit sa politique d'obstruction illégitime à ce projet, et persiste à notre égard dans un refus de dialogue obstiné. Nous le regrettons vivement.

Grâce à notre action en justice de novembre dernier, et à notre assignation du 05 décembre, le processus scandaleux de destruction des anciennes cloches a été stoppé. Le lot n°6 de l'appel d'offres signé par la fonderie Cornille-Havard, qui prévoyait la récupération du métal des anciennes cloches en vue de la fabrication d'une série de clochettes vendues aux touristes, est définitivement abandonné. C'est une première victoire.

Mais le recteur persiste à annoncer que les cloches, de trop mauvaise qualité pour sonner, seront exposées dans un musée ou dans un square.

Cette navrante stratégie appelle quelques remarques :

Le recteur cherche manifestement à faire avaliser sa propre décision par la DRAC. La réunion qu'il annonçait fébrilement pour janvier puis pour début février n'a pas eu lieu. Il est tout à l'honneur de la DRAC de ne pas couvrir de son autorité la condamnation définitive des anciennes cloches au silence.

En effet, depuis novembre, date de notre intervention judiciaire, la DRAC, seule décisionnaire légitime de l'attribution d'un bien patrimoine de l'État, n'a pas repris la parole à ce sujet. Sa dernière prise de position date de juillet 2012 et concerne l'attribution des cloches à Sainte-Croix de Riaumont, projet qui n'a jamais été officiellement remis en question.

L'idée de traiter ces cloches comme objets d'exposition est, certes, infiniment préférable à leur destruction... mais elle ne se justifierait que si les cloches en question étaient réellement incapables de sonner !

Or cette thèse partout répétée depuis des mois par le recteur est une contre-vérité flagrante, comme en attestent les [rapports](#) de deux campanologues reconnus.

Il est maintenant clairement établi que l'actuel projet du recteur est moins motivé par le respect du patrimoine que par le besoin impérieux qu'il ressent de réduire définitivement ces cloches au silence.

Car à Paris, la fable des cloches-qu'on-devait-impérativement-changer fait sourire beaucoup de monde. Comme le laissait entendre *Le Parisien* dès le 27 décembre 2012 : « Il ne manquerait plus pour ajouter une vraie fausse note au jubilé des 850 ans de Notre-Dame que les cloches accusées de sonner faux à Paris ne se mettent à sonner juste dans le Pas-de-Calais ! »

II - LE TÉMOIGNAGE DE LA FONDERIE PACCARD

Entreprise familiale savoyarde depuis plus de 300 ans, réputée pour son excellence - elle est l'auteur, l'an dernier, de la refonte à l'identique du bourdon Jeanne d'Arc de la cathédrale d'Orléans -, la [fonderie Paccard](#) a concouru à l'appel d'offres pour les cloches de Notre-Dame et n'a pas apprécié les conditions dans lesquelles celui-ci s'est déroulé.

Voici quelques extraits de l'article publié sur cette affaire le 27 décembre 2012 par Anne Paccard, qui dirige le Musée Paccard.

“ La Fonderie PACCARD a effectivement fait partie des entreprises sélectionnées pour répondre à l'appel d'offres privé lancé en octobre 2011 pour le remplacement des 4 cloches de la Tour Nord - cloches du XIXe siècle, offertes par Napoléon III et de piètre qualité musicale - et la restitution du bourdon Marie de la Tour Sud, détruit pendant la Révolution Française à l'instar de toutes les cloches de Notre-Dame de Paris - à l'exception du remarquable bourdon Emmanuel fondu par Florentin Le Gay sous Louis XIV.

“ Au total, cinq entreprises ont été sélectionnées pour répondre à cet appel d'offres : deux installateurs campanaires (la Société Bodet et la Société Mamias) et trois fondeurs de cloches (la Fonderie hollandaise Eijbouts, la fonderie normande Cornille-Havard et la Fonderie Paccard).

“ C'est par la presse, dans le journal de 20h du lundi 20 février 2012, que nous avons appris, après deux mois d'attente et sans aucune explication, que notre confrère normand était l'attributaire du marché.

“ La déception était grande mais elle n'était rien à côté de la stupéfaction qui nous frappait le lendemain en découvrant, toujours dans la presse et " entre les lignes ", que la réalisation du bourdon Marie - la cloche du siècle par son importance historique et patrimoniale - serait réalisée par le fondeur hollandais !

“ Comment devons-nous interpréter ce choix ? Quel camouflet pour notre entreprise ! Notre première réaction fut l'abattement. Puis nous avons cherché à comprendre les raisons de cet échec en prenant contact par téléphone et par courrier avec le maître d'œuvre et le maître d'ouvrage. Nous demandions deux choses : une réponse écrite nous expliquant les raisons pour lesquelles nous n'avions pas été retenus et la restitution de nos dossiers de réponse, compte tenu du haut degré d'investissement personnel qu'ils représentaient et de la présence d'esquisses de l'artiste André Brasilier - qui nous a fait l'honneur de nous accompagner dans la réalisation du projet décoratif.

“ Nous n'avons, à ce jour encore et malgré nos nombreuses demandes, reçu aucune réponse. Toutes nos lettres sont restées absolument sans réponse...

“ Que vont devenir les anciennes cloches de 1856 ? On peut lire ici ou là qu'il n'a jamais été question que ces cloches soient détruites ou que leur destruction n'a été qu'une hypothèse rapidement évacuée. Ceci est absolument faux, ainsi que le démontre le [cahier des charges](#) communiqué aux candidats en octobre 2011 (Lot 6 - Travaux préliminaires & cloches souvenir). L'offre des candidats fondeurs a d'ailleurs été évaluée, entre autre, sur leur capacité à casser et à refondre en plus de 100 000 clochettes les anciennes cloches de Notre-Dame.

“ Le dossier des cloches de Notre-Dame est manifestement un dossier opaque - comme le montre encore l'actualité de ces dernières semaines.

“ Le choix du maître d'œuvre de scinder le lot cloches en deux et, qui plus est, de confier la réalisation du bourdon Marie à la fonderie hollandaise Eijbouts constitue un non-sens et une véritable insulte au savoir-faire français. Aujourd'hui, nous sommes heureux de ne pas être associés à ce non-sens et soulagés de ne pas avoir à travailler pour une association dont les pratiques ne nous inspirent guère de respect.

“ Ainsi que nous l'avons exprimé dans nos différents courriers restés sans réponse, nous continuerons, par tous les moyens légaux à notre disposition, à chercher

des réponses à nos demandes légitimes : des explications sur les raisons pour lesquelles nous n'avons pas été retenus, et la restitution de nos dossiers de réponse contenant les esquisses d'André Brasilier. Il en va de l'honneur de notre entreprise et du respect dû aux personnes. Il est d'ailleurs extrêmement malheureux et tout à fait déplorable que de tels comportements soient le fait d'ecclésiastiques... En tant que chrétiens, nous en sommes d'autant plus navrés ! “

III - LES RÉFLEXIONS DE *PAIX LITURGIQUE*

1) Les mots de Riaumont et ceux de la fonderie Paccard concordent :

« politique d'obstruction illégitime à ce projet » ; « refus de dialogue obstiné » ; « une contre-vérité flagrante » ; « Toutes nos lettres sont restées absolument sans réponse... » ; « un dossier opaque » ; « Il est d'ailleurs extrêmement malheureux et tout à fait déplorable que de tels comportements soient le fait d'ecclésiastiques... En tant que chrétiens, nous en sommes d'autant plus navrés ! »

Force est de constater que ceux qui se penchent sérieusement sur le dossier des cloches de Notre-Dame - quoiqu'aux motivations et aux univers bien différents - arrivent exactement aux mêmes conclusions. Bien curieuse coïncidence.

2) Opacité, inexactitudes, pour ne pas dire d'avantage (en prétendant par exemple que les anciennes cloches n'avaient jamais été destinées à la destruction en dépit de preuves contraires écrites), voilà des procédés qui n'honorent guère leurs auteurs.

S'agissant du silence méprisant opposé au village d'enfants de Riaumont, on ne s'en étonne hélas même plus, le traitement des catholiques attachés à la forme extraordinaire du rite romain en fidèles de seconde catégorie étant une vieille habitude dans bon nombre de diocèses de France et en particulier à Paris.

Les fidèles et les prêtres attachés à la liturgie traditionnelle dans la capitale ne seront donc pas surpris, eux qui, depuis le Motu Proprio de 2007, ont pu mesurer que le mur d'indifférence que leur oppose l'archidiocèse depuis la fin des années 60 (souvenons-nous pour simple exemple des oukases du cardinal Marty que subissait déjà en son temps Mgr Ducaud-Bourget) est toujours de mise.

Moins habituel en revanche est le mépris affiché des autorités de Notre Dame envers une entreprise française renommée, déçue de ne pas avoir pu participer à un projet prestigieux dans des conditions " opaques " et de le voir confié à une entreprise étrangère. Il faut croire que le complexe de supériorité d'un certain clergé parisien n'est pas qu'un mythe.

3) Sans doute les autorités de Notre-Dame de Paris, habituées à ce qu'il faut bien appeler la résignation patiente du peuple Summorum Pontificum de Paris pensaient elles qu'elles pourraient passer en force et faire ses " petites affaires " dans son coin. C'était mal connaître le courage et la ténacité de la communauté de Riaumont dévouée à l'éducation de la jeunesse. Qu'elle en soit ici publiquement remerciée !

4) Pour finir, nous formons le voeu que les fidèles de Paris attachés à la forme extraordinaire du rite romain sauront s'inspirer de cette bien triste affaire et qu'ils diront eux aussi : « nous continuerons, par tous les moyens légaux à notre disposition, à chercher des réponses à nos demandes légitimes ». Il existe des moyens canoniques, nous en reparlerons... à moins que l'approche de la sainte fête de Pâques ne mette le clergé concerné dans de meilleures dispositions.

5) Pour apporter votre soutien à [Riaumont](http://riaumont.net/) et sauver les cloches de Notre-Dame : <http://riaumont.net/>